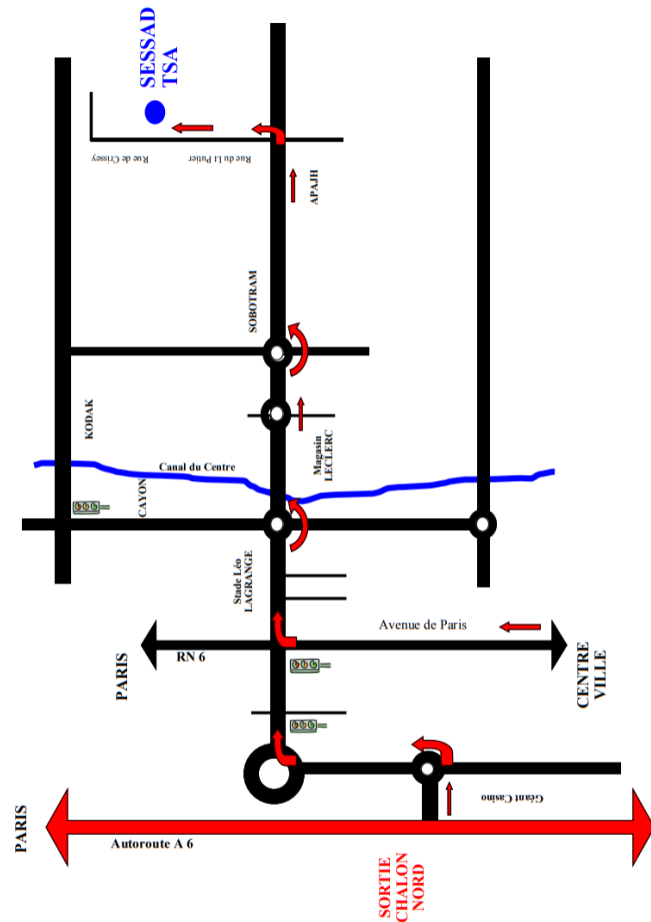


Plan d'accès



SESSAD TSA

Service d'Education Spéciale
et de Soins A Domicile

Pôle Dispositif Autisme



SESSAD TSA

265 rue de Crissey
71530 VIREY-LE-GRAND
03.85.94.09.99
sessad-autisme@pep71.org



Siège Social

18 rue du Colonel Denfert
71100 CHALON-SUR-SAONE

www.pep71.org



A qui s'adresse le SESSAD TSA ?

Le SESSAD accueille des jeunes de 0 à 20 ans porteurs de Troubles du Spectre Autistique (TSA).

Il propose un accompagnement pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet personnalisé d'accompagnement élaboré en association avec le jeune et ses parents.

Equipe de direction

Composée :

- d'une directrice de pôle,
- d'une directrice adjointe.

Equipe pluridisciplinaire

Composée :

- de médecin pédopsychiatre,
- de psychologue, neuropsychologues, psychomotriciens et orthophoniste,
- d'éducateurs spécialisés,
- de personnels administratifs,
- d'agent de service intérieur.

Pourquoi ?

Chaque fois que possible, le maintien d'un enfant dans son milieu de vie ordinaire doit être recherché. Le SESSAD met en place un travail global et de proximité, en complément de l'école ou des autres institutions et en partenariat avec la famille.

Selon l'âge de l'enfant, l'action s'oriente vers :

- la prévention par une prise en charge précoce,
- l'accompagnement par un appui à la scolarisation ou à l'insertion professionnelle.

Les interventions ont lieu dans le cadre de vie habituel du jeune :

- établissement scolaire,
- maison de quartier,
- famille,
- équipement sportif,
- crèche,
- et tous les lieux mis à disposition.

Facturation

Le financement des interventions est assuré à 100 % par les organismes d'Assurance Maladie.

Comment ?

Pour chaque jeune admis au service, l'équipe du SESSAD propose dans un premier temps une période d'observation de 4 mois.

Une réunion de synthèse se déroule à la fin de cette période d'observation. Elle permet une représentation multidimensionnelle et pluridisciplinaire de la situation du jeune et sert de base à la réflexion sur les interventions à mettre en place ou sur une réorientation le cas échéant, formalisées sous forme d'un Projet Individuel d'Accompagnement (PIA).

Ce projet est co-élaboré entre le jeune, sa famille, les professionnels du SESSAD et les acteurs extérieurs. Il comporte les objectifs d'accompagnement, les moyens envisagés et les modalités de mise en œuvre.

Le PIA s'organise autour de différents domaines d'intervention : communication et langage, interactions sociales, émotions et comportement, sensorialité et motricité, autonomie personnelle, apprentissages scolaires et préprofessionnels, loisirs, vie affective et sexuelle.